

INTELLECTUAL PROPERTY

FICHE PRATIQUE

COMMENT DEPOSER SA MARQUE EN TURQUIE ?

Avril 2020

CONTREFAÇON EN TURQUIE

La Turquie occupe le 3ème rang mondial après la Chine et Hong Kong en matière de contrefaçon. Etant la plaque tournante du commerce entre l'Asie et l'Europe, elle figure au 6ème rang des exportations de produits contrefaits et piratés. Le nombre de plaintes déposées par les titulaires de droits de propriété intellectuelle a augmenté d'environ 15% et le nombre de marchandises contrefaites saisies par les douanes était en hausse de près de 19% en 2017 par rapport à l'année précédente. Les moyens de répression sont limités et les prévenus sont condamnés à des peines légères. C'est la raison pour laquelle il est important de déposer sa marque en Turquie afin de devenir l'unique propriétaire d'un nom, d'un logo, d'un slogan, et du design d'un produit en 3D. Cela vous autorise à protéger votre marque contre les utilisations frauduleuses et à agir en justice.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire de dépôt : les informations sur le déposant (personne physique ou morale)
- Exemple du visuel de la marque
- Pouvoir habilitant le mandataire à intervenir au nom du déposant
- Justificatif du paiement des frais d'application

ENREGISTREMENT DE LA MARQUE

La protection juridique d'une marque, d'un modèle ou d'un brevet n'est valable que dans le(s) pays où il est effectivement enregistré, que ce soit via une procédure nationale ou multi-pays.

La démarche pour enregistrer une marque en Turquie est la suivante :

1ère étape : Faire une [recherche](#) d'antériorité afin de savoir si votre marque est déjà présente en Turquie

2ème étape : Procéder au dépôt de la marque auprès de l'Office turc des brevets et des marques (TURKPATENT), qui est l'organisme public chargé de l'enregistrement des brevets, marques, dessins et modèles et des indications géographiques ou bien directement sur le site www.epats.turkpatent.gov.tr

**Pour les personnes ou entreprises étrangères, le recours à un avocat compétent en droit des marques est obligatoire.*

3ème étape : Examen et classification de votre demande par Turkpatent (3 mois)

4ème étape : Publication de votre demande sur le Bulletin Officiel des Marques pour 3 mois

5ème étape : Délai légal d'opposition à l'enregistrement : période de 3 mois suivant la publication

6ème étape : Délivrance du certificat de dépôt de la marque si aucune opposition n'a été enregistrée



COMBIEN ÇA COÛTE ?

Dépôt de marque pour une classe : 250 TL (≈35€)

Classe supplémentaire : 250 TL (≈35€)

Opposition : 160 TL (22 €)

Régularisation, rectification d'erreur matérielle : 590 TL (82 €)

Renouvellement : 840 TL (116 €)

Enregistrement officiel : 670 TL (93 €)

Copie officielle du certificat : 255 TL (35€)

Tarif horaire d'un avocat en 2020 : 450 TL (62 €)

**Les honoraires des avocats spécialistes peuvent varier d'un avocat à l'autre et par rapport à votre dossier.*

**Pour en savoir plus sur le tarif applicable, consultez le site web*

www.turkpatent.gov.tr/TURKPATENT/fees/informationDetail?id=110



INFO PRATIQUE

En Turquie :

- ❖ Les documents requis doivent être traduits en turc avant d'introduire une demande officielle
- ❖ Une demande d'enregistrement prend environ **10 mois** à compter du dépôt jusqu'à l'enregistrement
- ❖ La demande de dépôt de marque par un étranger doit s'effectuer par l'intermédiaire d'un **avocat local**
- ❖ L'enregistrement d'une marque déposée est valable pendant **10 ans**
- ❖ Si votre marque est déjà protégée à **l'échelle de l'UE** par l'intermédiaire l'Office de l'union Européenne pour la Propriété Intellectuelle, elle sera également protégée en Turquie si vous soumettez le certificat européen, traduit en turc, à l'organisme TurkPatent.
- ❖ Si vous déposez votre marque à **l'international** (Système de Madrid), vous pouvez sélectionner la Turquie comme territoire d'application.

OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- ❖ [TURKPATENT](#)
- ❖ [EUIPO](#)
- ❖ [WIPO](#)

CABINETS D'AVOCATS COMPÉTENTS EN DROIT DES MARQUES

- ❖ [Istanbul Patent](#)
- ❖ [Avrupa Patent](#)
- ❖ [Etkin Patent](#)
- ❖ [Destek Patent](#)

**Pour en trouver plus, consultez le site web :*

www.turkpatent.gov.tr/TURKPATENT/attorneysearch/getAddView

CONTACT

Awex Istanbul

Catherine Bauwens

Tel : +90 212 293 93 50

istanbul@awex-wallonia.com

Consulate General of Belgium

Sıraselviler Caddesi 39

34433 Beyoğlu Istanbul

Turkey